

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Septembre 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le quinze septembre à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés.....	2
2. DELIBERATION - CONVENTION POUR REFECTION D'UN TABLEAU DE L'EGLISE	2
3. DELIBERATION – ARRÊTE DE VIREMENT DE CREDIT – BUDGET ASSAINISSEMENT.....	2
4. DELIBERATION - ENCAISSEMENT ET PAIEMENT D'UN RELIQUAT SUR TRAVAUX ESPACE DU VIEUX JONC – SEMCODA.....	2
5. DELIBERATION – Ouverture des postes au tableau des emplois de la commune au 1 ^{er} janvier 2026	3
6. DELIBERATION – seuil du RIFSEEP des agents techniques et du rédacteur	3
7. LOCATION LOGEMENT COMMUNAL.....	3
8. DELIBERATION – MONTANT DE LA PARTICIPATION OBLIGATOIRE SUR LA MUTUELLE SANTE DES AGENTS COMMUNAUX.....	3
9. DELIBERATION – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE DE 3 AXES ROUTIERS	4
10. INFORMATION DU MAIRE ET DES EULS.....	4

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- M. GOURMAND Johann, excusé
- Mme JACQUET Aurélie pouvoir à Mme Audrey CALLY
- M. MINASSIAN Guy pouvoir à M. MANCINI Cédric, maire

Approbation du procès-verbal du 15 juillet 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2025

2. DELIBERATION - CONVENTION POUR REFECTION D'UN TABLEAU DE L'EGLISE

Rapporteur : M. Bruno FROGET, conseiller municipal

Il explique que le tableau « Notre Dame du Rosaire » exposé à l'Eglise est en mauvais état, et mérite une restauration complète. L'Association ARESPAX souhaite mener ce dossier, et informe que plusieurs devis ont été demandés. Mme DEPARISOT restauratrice a évalué ce travail pour la somme de 7 160.16€ TTC.

Il souligne que le coût évalué pour cette réfection est très raisonnable, d'où une décision rapide à prendre sur cette restauration.

Le musée s'engage à trouver des fonds nécessaires et demande à Monsieur le Maire, une participation financière à hauteur de 2088.00€.

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Il indique qu'une convention sera signée avec la mairie et l'Association afin qu'elle puisse participer au financement demandé, un transfert de crédit sera alors envisagé lors d'un prochain conseil.

Voté avec 1 abstention et 17 voix POUR

3. DELIBERATION – ARRÊTE DE VIREMENT DE CREDIT – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Véronique BESSARD, secrétaire générale

Elle explique qu'il convient de prévoir une décision modificative pour alimenter le compte 611 de 100€ sur le budget assainissement et de prévoir les transferts de crédits nécessaires à cette opération.

Voté à l'unanimité

4. DELIBERATION - ENCAISSEMENT ET PAIEMENT D'UN RELIQUAT SUR TRAVAUX ESPACE DU VIEUX JONC – SEMCODA

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Dans le cadre de la fin des travaux de la salle espace du vieux Jonc, la commune reste redevable envers la SEMCODA, maître d'œuvre de la somme de 1 014.22€

Après un contrôle de la partie administrative, la SEMCODA reste redevable envers la commune de la somme de 87 808.35€ correspondant à des avances sur travaux non réalisés.

Il convient de prévoir une ouverture de crédit pour la nouvelle recette et de prévoir un transfert de crédit pour le paiement du solde.

Voté à l'unanimité

5. DELIBERATION – Ouverture des postes au tableau des emplois de la commune au 1^{er} janvier 2026

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Il informe de la titularisation de la secrétaire de mairie de l'accueil au 1^{er} janvier 2026. Agent qui donne toute satisfaction dans son travail.

Il rappelle que Saint Paul de Varax, devient une structure grandissante, avec des services hiérarchisés pour une meilleure gestion communale.

Demande au conseil de se prononcer sur cette titularisation.

Voté à l'unanimité

Rapporteur : M. MANCINI Cédric

Puis il informe que la secrétaire générale travaille actuellement sur deux communes, le poste qu'elle occupe actuellement passerait à 35h au 1^{er} janvier 2026.

Voté à l'unanimité

6. DELIBERATION – seuil du RIFSEEP des agents techniques et du rédacteur

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Il demande au conseil municipal de revoir le seuil à la hausse des agents catégorie C et B, des groupes C2 et B1 tels que mentionnés dans la délibération du 24 mars 2024.

Explique qu'en raison des nombreuses tâches incombant aux agents et à la qualité du travail mené, il serait souhaitable de revoir le seuil du RIFSEEP à la hausse ;

Pour les agents techniques le seuil passerait de 5 000€ à 6 000€ et pour l'agent rédacteur le seuil passerait au maximum soit 14 650€.

Il précise qu'en 2026 la masse salariale va être en hausse en raison des différents mouvements de recrutements, mais que celle-ci devrait redescendre en 2027 (départ à la retraite prévu)

Voté à l'unanimité

7. LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Il informe qu'il a reçu une demande à caractère urgente pour louer l'appartement communal au mois d'Août. Ce logement a été loué à partir du 28 Août 2025 pour un loyer fixé à 631.86€ inchangé par rapport à l'année dernière. Une caution représentant un mois de loyer a été demandée. Il précise que ce logement restait compliqué à louer pour une famille nombreuse en raison d'une chambre installée sur le palier. Rappelle qu'au vu du diagnostic de performance la classification énergétique de ce logement a été classé en F ce qui va nécessiter des travaux de rénovation avant 2028.

Voté avec 1 abstention et 17 voix pour la location.

8. DELIBERATION – MONTANT DE LA PARTICIPATION OBLIGATOIRE SUR LA MUTUELLE SANTE DES AGENTS COMMUNAUX

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Il informe que le centre de gestion a passé une convention avec APICIL pour que les agents des collectivités territoriales puissent bénéficier d'une assurance santé, avec des prix attractifs. Rappelle que pour bénéficier d'une participation financière de la commune , l'agent doit détenir une assurance labélisée.

Demande au conseil de se prononcer sur le montant de cette participation. La somme de 20€ par agent a été retenue.

Voté à l'unanimité

9. DELIBERATION – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE DE 3 AXES ROUTIERS

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Informé que trois conventions ont été envoyées par le Département dans le cadre des aménagements de la sécurité sur les axes routiers suivants : Route de Saint André le Bouchoux, Route des Etangs et Route du Pont Rouge.

Rappelle que ces conventions sont en liens avec les travaux des cheminements doux dont le Département intervient en tant qu'exploitant de la route Départementale.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour les signatures à venir

Voté à l'unanimité

Rapporteur : M. Fabien POTIN, adjoint

Il rappelle que les travaux des cheminements doux situés Rue de la Cressonnière seront reportés, compte tenu de travaux attendus dans le cadre de l'assainissement. Seuls des marquages au sol auront lieu.

Puis il informe que la remise des offres a été fixée au 19 septembre 2025, suivie d'une analyse de ces offres par le maître d'œuvre.

Les travaux commenceront fin d'année 2025 sur l'axe route du Bouchoux.

10. INFORMATION DU MAIRE ET DES EULS

Rapporteur : M. Fabien POTIN, adjoint

Il rappelle que le cabinet d'architecte avait estimé le rapport du diagnostic de la réfection de la toiture de l'église à 200 000€ HT. Cette proposition a été refusée par la DRAC qui a redemandé une nouvelle estimation. Le nouveau diagnostic a été évalué à 241 200 TTC, pouvant aller à 260 000.00€ TTC dû aux aléas du chantier.

Informé qu'il convient d'attendre l'accord de la DRAC sur le montant de cette nouvelle expertise, avant de lancer le marché des travaux.

Cette dépense sera à prévoir lors de l'élaboration du prochain budget.

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

Les subventions attendues sur ce projet seront de 70% à 80%.

Rapporteur : Mme Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe

Elle informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, 173 enfants fréquentent l'école. (174 dans un mois)

Une nouvelle directrice est arrivée, Madame Maud GIANNELLI qui a été très bien accueillie, belle implication de sa part et appréciée de ses collègues.

Cantine : 3 nouvelles personnes ont été embauchées, dont une responsable pour la gestion de la cantine. Elle précise que cette personne est très investie dans son travail et à déjà travaillé sur des règles de discipline à appliquer dès la rentrée. Elle explique qu'elle organisera le service avec moins de gaspillage possible, tout en assurant un service de qualité et de quantité aux enfants.

Tout comportement incorrect sera suivi d'une sanction et noté sur une fiche qui circulera entre la cantine et la mairie.

La cantine à 1 euro n'a pas généré plus de repas.

Elle précise également que les repas intergénérationnels continueront cette année.

Monsieur le Maire explique que certaines missions ne sont pas à gérer par les élus, mais par des agents d'où un recrutement d'un responsable, afin de pérenniser le service dans de bonnes conditions de travail.

Rapporteur : M. Quentin RUEZ, adjoint

La réception des nouveaux arrivants a eu lieu, environ 8 à 10 familles se sont manifestés. Un accueil chaleureux leur a été réservé avec un repas pris en commun.

Le 30 Août a eu lieu la distribution du bulletin « le petit varaxois ».

Reste le bulletin municipal à réaliser.

Les nouveaux postes téléphoniques et imprimantes ont été mis en place.

L'installation de la fibre sur le bâtiment communal, musée salle annexe demande une prestation de génie civil pris en charge par le SIEA

Une participation de 50€ a été demandée dans le cadre de la convention pour l'installation de bornes électriques.

Rapporteur : Mme Blandine DESBOS, adjointe

Bon retour de la journée du 6-09 concernant le Festiv'assos, avec la participation de jeunes élus qui ont animé la journée.

Buvette partagée avec les associations qui ont participé.

Repas convivial. Manifestation à garder et à pérenniser.

A Prévoir une organisation pour mettre en place le Téléthon et Octobre rose.

Accueille de trois nouveaux jeunes dans le conseil des Jeunes, elle rappelle leur engagement irréprochable.

Aucune élection n'est à prévoir le quorum n'étant pas dépassé.

Inauguration de la station sportive (installation des jeux) reportée à une date ultérieure.

Le local jeune ouvre de nouveaux ses portes tous les vendredis de 17h30 à 19h30

Rapporteur : M. Cédric MANCINI, maire

-Il sera présenté à l'ordre du jour du prochain conseil, le choix des entreprises pour les travaux d'assainissement. Ils débuteront dans le secteur du moulin.

L'ouverture des plis pour les travaux des cheminements doux auront lieu le 19 septembre 2025.

-Rappelle que dans le cadre d'animaux trouvés sur la commune, la mairie a passé une convention avec le groupe SACPA et que le domicile des élus n'est pas un lieu d'accueil du public, sauf en cas d'extrême urgence. (se reporter au livret DICRIM (plan de sauvegarde) distribué aux habitants).

Concernant la récupération des animaux errants, une cage a été achetée par la mairie et une procédure a été mise en place.

-199 pompiers, et 70 véhicules de pompiers se sont déplacés pour éteindre l'incendie, qui a eu lieu sur la commune dans une propriété privée. Dans de telles circonstances le respect de la vie privée est primordial, et le comportement de voyeur est inacceptable.

Rapporteur : Mme Charlène ROSERAT, conseillère municipale

Occupation de l'ancienne salle des fêtes, le mercredi matin occupée par la danse enfants et le soir par un atelier boxe. Jeudi soir occupé pour la danse et Step pour les adultes.

Prochain conseil municipal le 6 octobre à 20h

La séance est levée à 22H45